

« L'ignorance coûte plus cher
que l'information »
John F. Kennedy



21 janvier 2008

N° 864

Chaque lundi

Depuis 1990

ISSN 1143-2594

La Lettre des Juristes d'Affaires

Cette semaine

- > **Willkie Farr se renforce en concurrence** (page 1)
- > **K&L Gates s'implante à Paris** (page 2)
- > **Nouveaux associés et création d'une équipe en droit public chez Weil Gotshal & Manges** (page 3)
- > **Jones Day et Baker & McKenzie sur le regroupement de MasterCard Europe et Europay** (page 4)
- > **Avocats d'affaires en Afrique du Sud : la discrimination positive à l'épreuve** (page 5)

LE CHIFFRE

1,37 %

C'est la hausse assez moyenne affichée par le CAC 40 en 2007, l'année ses 20 ans. En deux décennies, l'indice enregistre une progression de près de 450 %.

UNE FORMATION CONTINUE À EFFETS MULTIPLES

Par Bruno Pichard, ancien élève de l'École Polytechnique, Pichard et Associés.



On entend certains de nos confrères se plaindre, à tort, de l'obligation nouvelle de satisfaire à 20 heures de formation par an. En réalité, cette formation obligatoire ouvre des perspectives scientifiques multiples et passionnantes qui vont bien au-delà de la seule profession d'avocat.

On sait que le temps et l'espace sont liés et que la mesure du temps varie suivant le référentiel où elle est pratiquée. Jusqu'à aujourd'hui, on n'avait pas noté de divergences entre les référentiels terrestres. La nouvelle formation apporte un démenti cinglant à ce constat avec la dilatation du temps remarquée lors de certaines formations. On peut par exemple assister à des conférences d'une durée de deux heures selon le temps normal, durée portée à trois heures dans le référentiel de la formation. En sens inverse, le temps peut se contracter. Certains formateurs, entre les retards et les pauses, compriment en une heure et demi voire moins, une durée ordinaire de deux heures.

La formation permet aussi des avancées majeures sur le fonctionnement du cerveau et les processus d'acquisition des connaissances. On peut voir certains d'entre nous quitter la salle pour prendre une communication urgente, d'autres s'accorder un sommeil réparateur sûrement mérité, d'autres encore griffonner de petits dessins. Tous ces phénomènes devraient prévenir toute acquisition des connaissances. Pendant nos formations, une curieuse alchimie se met pourtant en œuvre : celui qui n'est pas là, celui qui n'entend pas et celui qui n'écoute pas parviennent à imprimer dans leurs neurones les propos de l'intervenant. Une vraie découverte.

Il y a plus sympathique : notre formation contribue au prolongement de la durée de la vie et nous maintient dans une saine jeunesse. Grâce à elle, des avocats de quarante, cinquante voire soixante ans et au-delà, suivent des cours comme lorsqu'ils avaient quinze ou vingt ans et comme leurs enfants. Nous voilà maintenus dans un état perpétuellement infantile. Adieu le vieillissement.

Jusqu'alors, les avocats étaient aussi libres et responsables. Il était de notre responsabilité de nous former et chacun le faisait suivant ses besoins et selon ses méthodes. Une mutation aléatoire a sans doute produit un(e) avocat(e) irresponsable et réfractaire à la liberté. Comme l'explique Darwin, une mutation aléatoire ne s'impose que si le milieu la favorise. C'est là que notre formation intervient. Obligeant chacun à se couler dans un même moule, et supprimant ainsi une liberté, ne laissant aucune place à notre responsabilité, elle stimule l'irresponsabilité et la privation de liberté. Nous pourrions donc observer le développement d'une profession contrainte et irresponsable. Tout ne sera pas perdu, nous aurons justifié Darwin.

Enfin la formation nous permettra aussi de tester les théories des probabilités et des risques. Si il y a obligation de se former suivant des règles précises, c'est qu'hier nous n'étions que mal ou pas du tout formés. Demain, nous serons beaucoup plus compétents et ferons ainsi beaucoup moins de fautes professionnelles, conduisant à une réduction sensible de la mise en cause de notre responsabilité et des sinistres qui en découlent. Alors de deux choses l'une : soit nos primes d'assurance vont diminuer et ce sera une modeste contribution aux calculs des probabilités. Soit nos primes restent stables voire augmentent : il y aurait alors une faille dans la théorie des risques et des probabilités. Une avancée également majeure.

Ils font l'actualité

Télex

- > **Béatrice Parance rejoint le cabinet d'avocats Savin Martinet Associés.** Maître de conférence à l'Université du Maine et chargée d'enseignements à l'Université Paris I, Béatrice Parance exercera en tant que consultante en droit privé général et en droit de l'environnement.
- > **Didier Casas a été nommé secrétaire général, ainsi que directeur juridique et fiscal de Dexia Crédit local.** Âgé de 37 ans, titulaire d'un DEA d'administration publique, diplômé de l'IEP de Grenoble et de l'ENA, il était, depuis 2005, commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux et les autres formations du Conseil d'État.
- > **Seela Apaya-Gadabaya, 32 ans, vient de rejoindre Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral en tant que collaboratrice senior.** Titulaire d'un DEA droit des contrats et diplômée de l'Edhec, elle a exercé sept ans chez Freshfields Bruckhaus Deringer, puis Brandford-Griffith & Associés. Seela Apaya-Gadabaya intervient dans les domaines des fusions-acquisitions et des marchés de capitaux.
- > **Gaëlle Lafitte rejoint le pôle Business development du département Marketing de Lefèvre Pelletier & associés, composé de quatre personnes.** Elle s'occupera plus particulièrement du développement des relations internationales du cabinet. Gaëlle Lafitte, 28 ans, est diplômée de l'IEP de Bordeaux et d'un Master en management général.

Willkie Farr se renforce en concurrence

David Tayar est nommé associé chez Willkie Farr & Gallagher à Paris. Il exercera au sein de l'équipe concurrence.

David Tayar, 33 ans, a démarré sa carrière chez Coudert, avant de rejoindre Freshfields Bruckhaus Deringer puis Willkie Farr & Gallagher, en 2006, aux côtés de Jacques-Philippe Gunther. Ses compétences recouvrent le contrôle des concentrations, les pratiques anticoncurrentielles et



les aides d'État. Il intervient tant en conseil qu'en contentieux pour le compte de grands groupes français et étrangers, notamment dans le secteur de l'énergie, de la banque, des media et des télécommunications. L'équipe concurrence de Willkie Farr & Gallagher à Paris compte désormais sept avocats dont deux associés. Le cabinet se renforce également à Bruxelles

en recrutant **Charlotte Breuvert** en qualité de european counsel. Charlotte Breuvert a passé cinq ans chez Freshfields Bruckhaus Deringer au sein de l'équipe concurrence (bureaux de Paris et de Washington DC) puis deux ans au sein de la direction juridique d'EDF (pôle Droit de la concurrence), où elle traitait principalement des problématiques de pratiques anticoncurrentielles, de contrôle des concentrations et d'aides d'état.

Michel Aujean : de la Commission européenne à la société d'avocats Taj

Michel Aujean, ancien directeur des analyses et politiques fiscales à la Commission européenne rejoint la société d'avocats Taj, membre de Deloitte Touche Tohmatsu, en qualité d'associé en charge du pôle Prospective fiscale et stratégie d'entreprise. Le pôle sera chargé de piloter les activités de recherche en matière juridique et fiscale du cabinet. Parmi ses premiers travaux, la question de l'harmonisation de l'imposition des sociétés en Europe.

Michel Aujean a passé 32 ans à la Commission européenne, où il a notamment conçu et mis en place le système de TVA sans contrôles aux frontières en 1992, le paquet fiscal, «code de conduite» en matière de fiscalité des entreprises en 2005, puis la Directive sur la fiscalité de l'épargne. Après avoir dirigé en 2001 l'étude sur les obstacles fiscaux de l'activité transfrontalière des entreprises dans l'Union Européenne, Michel Aujean a travaillé à l'élaboration de solutions ciblées et lancé la préparation de la proposition pour une assiette commune consolidée d'imposition des sociétés.



Nouvelle associée en droit fiscal pour Salans

Sybille Salmon-Legagneur rejoint Salans en tant qu'associée en droit fiscal. Elle est accompagnée d'une collaboratrice confirmée **Marie Dessimond**. Sybille Salmon-Legagneur s'est spécialisée sur les questions fiscales liées aux opérations immobilières. Elle dispose notamment d'une expertise dans le domaine des sociétés cotées ayant opté pour le régime des SIIC. Avocat au barreau de Paris depuis 1994, Sybille Salmon-Legagneur a débuté sa carrière chez HSD Ernst & Young avant de rejoindre Baker & McKenzie en 2004. Elle est titulaire d'un DESS Droit des affaires et

fiscalité et d'un magistère de Juriste d'affaires de l'Université Paris II. Elle est également membre du Cercle des Femmes de l'Immobilier.

Frédéric Bucher rejoint Sarrau Thomas Couderc

Sarrau Thomas Couderc renforce son département fusions-acquisitions/private equity en accueillant, en qualité d'associé, Frédéric Bucher.

Frédéric Bucher, 40 ans, intervient sur les opérations des fonds d'investissement et des acteurs industriels, mais également auprès d'émetteurs côtés sur leurs opérations de marché et de fonds d'investissement dans le cadre de la structuration de leurs véhicules d'investissement et de l'intéressement de leurs équipes. Avocat depuis 1995, il a passé l'essentiel de sa carrière chez Freshfields Bruckhaus Deringer avant de rejoindre De Pardieu Brocas Maffei (2004) puis DLA Piper (2006). Diplômé d'HEC et de Science-Po Paris, il est également titulaire d'une maîtrise de Droit des affaires et de droit fiscal de l'Université Paris II.

Nouvel associé en corporate chez Eversheds

Eversheds étoffe son équipe corporate avec l'arrivée de Franck Bourgeois en qualité d'associé au sein du département Droit des sociétés. Diplômé d'un LL.M de l'Université d'Exeter en Grande-Bretagne (1999) et titulaire d'un DESS-DJCE de l'Université de Rennes, **Franck Bourgeois** a commencé sa carrière chez Landwell (1991 à 1997), avant de rejoindre Ernst & Young Société d'avocats (1997 à 2004), puis Ginestier Magellan Paley-Vincent. Avec cette nomination, le département corporate d'Eversheds compte désormais deux associés, Antoine Martin et Franck Bourgeois, épaulés par quinze collaborateurs.

Ils font l'actualité

K&L Gates s'implante à Paris

Kirkpatrick & Lockhart Preston Gates Ellis (K&L Gates) s'installe à Paris. Ce nouveau bureau, qui affiche un objectif de croissance immédiate, doit compléter la présence de K&L Gates à Londres et à Berlin, où la firme s'est implantée début 2007.

À Paris, Diane Hedary et Olivia Lê Horovitz, précédemment chez Kahn & Associés, seront en charge de la nouvelle structure.

Diane Hedary, membre des barreaux de Paris et New York, est spécialisée en droit immobilier, droit des sociétés et fusions-acquisitions. *Olivia Lê Horovitz* est spécialisée en private equity, fusions-acquisitions, droit des sociétés et droit de l'environnement. « *C'est une formidable opportunité et un défi passionnant pour nous de contribuer à la présence européenne et à l'expansion d'un cabinet d'avocats*

international si impressionnant et d'une telle dimension. Le bureau étant créé, nous nous réjouissons à l'idée d'accroître notre équipe dans les mois qui viennent notamment dans le domaine transactionnel », expliquent-elles. K&L Gates, qui a récemment fusionné avec le cabinet Texan Hughes & Luce, comprend plus de 1500 avocats dans 24 bureaux situés aux États-Unis, en Europe et en Asie.

White & Case coopte Charles Nairac en arbitrage



White & Case annonce la nomination de Charles Nairac en qualité d'associé au sein de l'équipe arbitrage. *Charles Nairac* intervient en tant que conseil des parties dans des procédures d'arbitrage institutionnelles ou *ad hoc*,

tout particulièrement dans les domaines de la construction, de l'énergie et des télécommunications. Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires de l'Université Paris I, d'un LL.B. du King's College de Londres et d'un DEA en Droit international privé et droit du commerce international de l'Université Paris II, il a auparavant travaillé en qualité de juriste au sein de la banque d'affaires Paribas à Singapour de 1999 à 2000 avant de rejoindre White & Case en 2001 pour y exercer à Paris et à New York (2004-2006). L'équipe Arbitrage international rassemble, à Paris, 23 avocats.

Gaëtan Cordier rejoint Dewey LeBoeuf

Dewey & LeBoeuf annonce l'arrivée de Gaëtan Cordier en qualité de counsel pour prendre la direction du groupe Propriété intellectuelle et nouvelles technologies du bureau de Paris.

Gaëtan Cordier dispose d'une expérience acquise aussi bien dans contentieux de l'IP/IT, que dans le cadre de la négociation de contrats de propriété intellectuelle pour de grandes sociétés françaises et internationales dans les secteurs de l'internet, la distribution, le luxe, l'industrie chimique et l'industrie pharmaceutique. Il est également admis sur la liste des arbitres et intermédiaires neutres de l'OMPI. Avant de rejoindre Dewey & LeBoeuf, Gaëtan Cordier exerçait chez Herbert Smith.

Cooptation chez Brandford-Griffith & Associés

Alexis Chahid-Nourai a été coopté associé du cabinet Brandford-Griffith & Associés. Âgé de 33 ans, avocat depuis 1999, il exerce ses activités dans les domaines des fusions-acquisitions, sur des sociétés cotées ou non cotées, et marchés de capitaux. *Alexis Chahid-Nourai* avait rejoint Brandford-Griffith & Associés en 2004, après cinq années passées chez Clifford Chance, à Paris. Le cabinet compte désormais trente avocats, dont onze associés parmi lesquels Yves Repiquet, qui retrouve le cabinet après deux années passées à la tête du barreau de Paris.

Le mot du mois : l'usage de la répétition des mots

Faisons ici une courte trêve dans l'étude des faux amis qu'offrent les langues du droit anglais et français pour nous pencher un instant sur les différences qui les séparent sur un point particulier : la tolérance à la répétition.

La langue des juristes français, conforme à l'usage général de notre pays, évite, en effet, autant que possible toute récurrence du même mot : pronoms et synonymes sont ainsi mobilisés pour exclure tout retour d'un terme.

Il en est autrement dans la langue juridique anglaise, qui part même du principe opposé. Dans l'éternel conflit opposant élégance et clarté, les anglo-saxons privilégient, en effet, cette dernière. Ils fuient ainsi pronoms et synonymes, potentielles causes d'ambiguïté.

Pour le traducteur, ou pour le juriste écrivant dans une langue autre que la sienne, ces approches différentes auront une incidence considérable. Du français à l'anglais, il faudra vaincre sa phobie des répétitions, en n'utilisant qu'un seul terme (« *share* », là où nous dirions alternativement « *action* » ou « *titre* »). De la langue de Blackstone à celle de Pothier, l'effort sera inverse et tendra à la diversité sémantique.

Rubrique réalisée en partenariat avec le cabinet de traduction juridique Phrasing.

Télex

➤ **Philippe Rouquet, Docteur en droit, devient associé de Bruno Kern Avocats Selas.** Avocat au cabinet Grand Est de Belfort et collaborateur de Bruno Kern depuis plus de quatre ans, Philippe Rouquet y sera plus particulièrement chargé de l'animation du pôle Administration générale et fonction publique. Philippe Rouquet anime la rubrique fonction publique de la Revue *Lamy Collectivités Territoriales*, et assure également des formations sur ce thème au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), ainsi qu'à l'école des Ponts et Chaussées. Bruno Kern Avocats Selas compte désormais onze avocats tous dédiés au droit public.

➤ **Frédéric Chhum crée son cabinet d'avocats, dédié au droit social.** Frédéric Chhum, qui a développé une expertise en droit social, et plus particulièrement dans les secteurs de l'audiovisuel et des médias, s'appuiera également sur un réseau de conseils extérieurs en corporate, propriété intellectuelle, droit de la presse et de la communication et droit fiscal. Avocat au barreau de Paris depuis 1997, il avait auparavant exercé chez Sokolow Dunaud Mercadier & Carreras, Kahn & Associés, puis Deprez Dian Guignot. Frédéric Chhum est l'auteur de deux ouvrages *L'intermittent du spectacle* et *Intermittents quels sont vos droits ?*

➤ **Lefèvre Pelletier & associés annonce la nomination d'un nouveau directeur, composé de Jean-Luc Bédos, Martine Blanck Dap, Denis Chardigny et Jean-François Lanièce.** Jean-Luc Bédos rejoint ainsi le directeur pour prendre en charge les aspects liés au développement international du cabinet. Il associé spécialisé en fusions-acquisitions/private equity.

Ils font l'actualité

Télex

➤ **Joffe & Associés annonce la nomination d'Aymeric Dégremont comme associé.** Aymeric Dégremont, 32 ans, a rejoint le cabinet en 2003 pour exercer son activité en droit des sociétés et en droit commercial général. Il intervient sur des opérations de private equity aux côtés d'émetteurs, de fonds d'investissement et de managers, sur des opérations de fusion-acquisition ou de structuration et réorganisation de groupes. Il conseille également ses clients sur des problématiques liées aux NTIC. Diplômé de l'Université d'Aix-Marseille III, titulaire d'un DEA de Droit des affaires et d'un DESS Droits Immatériels de l'Entreprise et des Nouvelles Technologies, de l'Institut de droit des affaires, Aymeric Dégremont est avocat depuis 2003. Joffe & Associés compte désormais neuf associés.

➤ **Jones Day annonce la nomination d'Arielle Messawer en tant que counsel au sein du département Droit immobilier.** Arielle Messawer, 35 ans, est spécialisée en acquisitions et cessions d'immeubles, de portefeuilles immobiliers ou de sociétés à prépondérance immobilière. Elle a également développé une compétence en matière de baux commerciaux et de promotion immobilière et conseille principalement des investisseurs institutionnels et des fonds d'investissements immobiliers internationaux. Titulaire d'un DESS de Droit immobilier (1995) et d'un DEA en Droit du patrimoine privé (1994) de l'Université Paris I, Arielle Messawer a préalablement exercé au sein du département immobilier de Clifford Chance à Paris, avant de rejoindre Jones Day en 2004.

Nouveaux associés et création d'une équipe en droit public chez Weil Gotshal & Manges

Weil Gotshal & Manges compte quatre nouveaux associés. Agathe Soilleux et Frédéric Salat-Baroux rejoignent le cabinet, et Maria Trabucchi et Arthur de Baudry d'Asson sont cooptés. **Agathe Soilleux**, 34 ans, diplômée de HEC et titulaire d'une maîtrise en droit des affaires de l'Université Paris II, est spécialisée dans les opérations de fusions et acquisitions, en particulier celles impliquant des sociétés cotées. Avant de rejoindre Weil, Gotshal & Manges elle était associée chez Linklaters.

Maria Trabucchi, 32 ans, spécialisée en droit communautaire et français de la concurrence, est titulaire d'un LL.M de la New York University School of Law et d'un DESS de droit européen des affaires de l'Université Paris II. Avocate aux barreaux de Paris et de New York, elle avait rejoint le cabinet en 2003 après avoir exercé chez Freshfields.

Arthur de Baudry d'Asson, 36 ans, est diplômé de HEC et titulaire d'un LL.M de Harvard Law School et d'une maîtrise de droit des affaires de l'Université Paris I. Avocat aux barreaux de Paris et New York, il est spécialisé dans les opérations de fusions et acquisitions, et en particulier celles impliquant des sociétés cotées. Il avait rejoint le cabinet en 2006, après avoir exercé chez Cleary Gottlieb.

Weil Gotshal & Manges accueille également **Frédéric Salat-Baroux** (photo) pour prendre en charge le département Droit public des affaires et Activités réglementées, nouvellement créé. Ce département a vocation à intervenir dans tous les domaines du droit public, et en soutien des autres départements du cabinet. Âgé de 44 ans, Frédéric Salat-Baroux est diplômé de l'ESCP, Sciences-po Paris et de l'ENA, et titulaire d'une maîtrise de droit des affaires et fiscalité de l'Université Paris II. Nommé auditeur

au Conseil d'État à sa sortie de l'ENA (Promotion Victor Hugo), il a ensuite exercé au cabinet d'Alain Juppé de 1995 à 1997, avant d'être nommé commissaire du Gouvernement près la Section du contentieux du Conseil d'État de 1998 à 2000. Il fut également, entre 2000 et 2007, Conseiller social, Secrétaire général adjoint, puis Secrétaire général de la Présidence de la République. Frédéric Salat-Baroux sera secondé dans ses fonctions par **Sabine Naugès**, avocate aux barreaux de Paris et New York, Docteur en droit public et diplômée d'un LL.M en droit de la régulation (Washington College of Law). Elle a débuté sa carrière comme juriste chez France Télécom, avant de rejoindre, en 2005, le cabinet Kramer Levin Naftalis & Frankel pour prendre en charge le département Droit public.



Cooptations d'associés et conseils chez Bredin Prat

Bredin Prat annonce la nomination de deux nouveaux associés et deux conseils. **Olivier Rogivue**, avocat au barreau de Paris et solicitor en Angleterre et au Pays de Galles, devient associé. Il est spécialisé dans les opérations de fusions-acquisitions, notamment sur les opérations transfrontalières. Avant de rejoindre Bredin Prat, il exerçait chez Slaughter and May. **Olivier Saba**, avocat aux barreaux de Paris et de New York, devient associé. Il est spécialisé en marchés de capitaux, droit boursier, et fusions-acquisitions. Il a rejoint Bredin Prat en 2003 après avoir exercé six ans chez Shearman & Sterling. **Raed Fathallah**, avocat aux barreaux de Paris et de Québec et avocat-conseil en Angleterre et au Pays de Galles, devient conseil. Il est spécialisé dans le contentieux et l'arbitrage international. Avant de rejoindre Bredin Prat, il avait exercé à New York, Montréal et au Liban. **Kate Romain**, avocat aux barreaux de Paris et du Texas, devient conseil. Elle est spécialisée dans les fusions-acquisitions transfrontalières et le private equity, et représente notamment des clients français et américains.

Sept nouveaux collaborateurs chez Denton Wilde Sapte

Le bureau parisien de Denton Wilde Sapte annonce l'arrivée de sept nouveaux avocats. **Paul Ravetto** intègre le département Energie, Infrastructures et Transports. Il a exercé pendant sept ans au sein de l'équipe Energie du département Droit public-Environnement de Gide Loyrette Nouel. **Fiona Nash** rejoint le département Institutions financières. Solicitor dans le groupe Trade & Export Finance de Denton Wilde Sapte à Londres, elle est détachée dans le département droit bancaire du bureau de Paris. **Marie de Tudert** rejoint également l'équipe bancaire en qualité de collaboratrice. Trois collaborateurs rejoignent le département IP/ TMT : **Alexis Guillemain** qui a exercé chez Deloitte et Touche, Escande et Bersay & Associés, **Florentin Sanson**, titulaire d'un master of Laws, Intellectual Property and Media Law du King's College, et **Vanessa Delnaud**, titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un DEA de Propriété littéraire artistique. Titulaire d'une pré-spécialisation en droit immobilier dans le cadre de l'EFB, **Patricia Haas** vient pour sa part renforcer l'équipe Immobilier.

Affaires

Jones Day et Baker & McKenzie sur le regroupement de MasterCard Europe et Europay

Le 8 janvier, les sociétés MasterCard Europe et Europay ont signé un accord d'intégration de leurs structures opérationnelles respectives présentes en France. Cette intégration prévoit notamment la création d'une nouvelle société. Ce rapprochement va permettre aux banques françaises et étrangères installées

en France de bénéficier d'une relation directe avec MasterCard pour leur activité monétique. MasterCard était conseillée par **Jones Day** avec une équipe conduite par **Gaël Saint Olive** accompagné de **Marie-Laure Larget-Bozonnet** (corporate), **Anne Boileau** et **Nataline Zarfiau-Fleury** (droit social), **Vin-**

cent Agulhon (droit fiscal). Europay et les banques actionnaires étaient conseillés par **Baker & McKenzie** avec **Stéphane Davin**, **Cecilia Fellouse** et **Guillaume Nataf** (corporate), **Guillaume Le Camus**, **Albane Sevin** et **Laurence Elong-Mbassi** (fiscal), **Mireille Dany** et **Laura Cerny** (concurrence).

Cleary et Jones Day sur la cession des parts de Crédit agricole dans Suez

Crédit Agricole a annoncé la cession de la totalité de sa participation directe de 2,07 % dans le capital de Suez pour 1,2 milliard. Cette opération s'effectue par placement auprès d'investisseurs institutionnels, dans le cadre d'une procédure de construction de livre d'ordres, de 1,88 % du capital, soit 24 558 219 actions, auquel s'ajoutera une option de surallocation consentie aux chefs de file-teneurs de livre représentant 10 % d'actions supplémentaires. Le groupe bancaire français a réalisé une plus-value de plus de 500 millions d'euros dans cette opération.

Cleary Gottlieb a représenté Crédit Agricole avec **Andrew Bernstein**, **Pierre-Yves Chabert**, **Sophie de Beer**, **Charlotte Beroud** et **Abby Gordon**. Les banques garantes, Calyon et Deutsche Bank, étaient représentées par **Jones Day** avec une équipe menée par **Linda Hesse** et **Renaud Bonnet**, accompagnés de **Robert Mayo** et **Stefanie Magner**, ainsi que **Ted Kamman**.

Davis Polk, Gide et Courtois Lebel sur la cession de 40 % de AEW Europe à la Caisse des dépôts

Natixis Global Asset Management a cédé une participation minoritaire de 40 % dans le Capital de AEW Europe à la Caisse des dépôts. Société spécialisée dans l'investissement et la gestion d'actifs immobiliers pour compte de tiers, AEW Europe était détenue à 100 % par Natixis Global Asset Management, et constitue, avec Natixis Asset Management Immobilier (NAMI), société spécialisée dans la gestion de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) et d'organismes de placement collectif dédié à l'immobilier (OPCI), le pôle immobilier européen de Natixis Global Asset Management, avec plus de 16 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Natixis était conseillée par **Davis Polk & Wardwell** avec **Christophe Perchet**, **Emmanuel Cohen**, **Jérôme Sibille** et **Nadia Kass-Danno**. La

Caisse des dépôts était conseillée par **Gide Loyrette Nouel** avec **Serge Tatar** et **Marta de Franciscis**. Natixis Global Asset Management était conseillée par **Courtois Lebel** avec **Béatrice Laboz** et **Matthias Decanter**.

August, Weil Gotshal et Shearman sur la cession de Sagem Communications à The Gores Group

Le fonds d'investissement américain The Gores Group a acquis, dans le cadre d'un LMBO, la société Sagem Communications (haut débit, décodeurs et fax) auprès de Safran pour une valeur d'entreprise de 383 millions d'euros. The Gores Group deviendra l'actionnaire majoritaire de Sagem Communications, aux côtés de Safran et d'un groupe de salariés.

August & Debouzy conseillait l'acquéreur avec **Kamal Nasrollah**, **Caroline Bertin Delacour** et **Pierre Gachot**. **Weil, Gotshal & Manges** conseillait le vendeur avec **Arthur de Baudry d'Asson**, **Simon Beauroy** et **Hadrien Schlumberger** (corporate), ainsi que **Guillaume Valois** (fiscal). **Shearman & Sterling** représentait le management avec **Cyrille Niedzielski**, **Niels Dejean** et **Mickaël Goupil**.

Veil Jourde et Poulain sur la joint-venture Le Figaro-Seregni

Le groupe Seregni et le Figaro ont créé une joint-venture devant porter la nouvelle imprimerie décentralisée du Figaro pour le nord de la France. Après l'imprimerie près de Nîmes construite en association avec Riccobono, le Figaro lancera en 2009 une deuxième imprimerie, près de Roissy, pour un coût de plus de 70 millions d'euros. Celle-ci sera exploitée, dans le cadre d'un contrat de joint-venture, par le groupe italien Seregni, groupe spécialisé dans l'impression des quotidiens.

Le Groupe Seregni est conseillé dans cette opération par **Veil Jourde** avec **François de Navailles** et **Géraud Saint Guilhem**. Le Figaro/Socpresse était conseillé par **Poulain & Associés** avec **Philippe Matignon** et **Maité Lavrilleux**.

Télex

➤ **Séchilienne-Sidec**, producteur indépendant d'énergie, et **Sofinerg**, société de gestion, ont cédé au groupe **Gaz de France** la totalité du capital de la société **Eoliennes de la Haute Lys**. Cette société exploite des parcs éoliens d'une puissance totale de 37,5 mégawatts dans le Nord Pas de Calais. Séchilienne-Sidec était conseillée par **Winston & Strawn** (**Vincent Trévisani** et **Sébastien Bonneau**) et Sofinerg par le cabinet lyonnais **Blum & de Carlan-Cedrus** (**Christophe Blum**). **Gaz de France** était conseillé en interne.

➤ La société **HVP** détenue par **Compagnie La Lucette** a acquis, auprès de la société **Hôtelière Boulonnaise**, l'hôtel **Radisson au 33 avenue Edouard Vaillant à Boulogne-Billancourt**. L'hôtel est géré par la société de droit danois **Rezidor**. L'acquéreur était conseillé par **Vendôme** (**Lionel Jung-Allégret**). **Lefèvre Pelletier & Associés** (**Arnaud Guérin** et **Cécile Schneckenburger**) conseillait le vendeur. **Rezidor** a fait appel à sa direction juridique européenne.

➤ Le 19 décembre, **Astellia**, spécialiste des solutions d'optimisation pour la gestion de la qualité de service et la performance des réseaux de téléphonie mobile, a procédé à son introduction en bourse sur le marché **Alternext** de **NYSE Euronext**. Cette IPO a été réalisée par voie de cotation directe, à la suite d'un placement privé d'un montant total de l'ordre de 10 millions d'euros (dont 8 millions à titre d'augmentation de capital) réalisé auprès d'investisseurs qualifiés. **Brandford-Griffith & Associés** (**Laurent Sablé**, **Alexis Chahid-Nourai** et **Ségolène Simonin**) conseillait **Astellia** et Société Générale. **Cap Code** (**Eric Lefebvre** et **François Audibert**) conseillait **Astellia** pour les aspects de droit de sociétés.

L'œil sur...

Télex

> **Bertrand Gasse, avocat à la cour d'appel de Nancy, ancien bâtonnier, a été élu Président de l'ANAAFA.** Son mandat a pris effet ce 1^{er} janvier 2008 pour une durée de deux ans. Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Nancy à trois reprises, ancien membre délégué par la commission de contrôle des CARPA, membre du bureau de l'ANAAFA depuis 1988, il y a successivement occupé les fonctions de Secrétaire général et de vice-Président.

> **Dans une « lettre à tous les avocats de France », le président du CNB appelle les avocats à se mobiliser contre la volonté affichée par le gouvernement « de déjudiciariser par tous moyens, pour réduire les dépenses ».** Pour Paul-Albert Iweins, « l'importance des enjeux est telle que chacun d'entre nous doit se préparer à affronter une crise d'une gravité inédite ». « Toutes nos activités sont concernées : droit civil et de la famille, droit pénal, droit social et droit des affaires », précise-t-il. Critiquant le faible nombre d'avocats dans la composition du groupe de travail créé par la Chancellerie pour réfléchir à la répartition du contentieux (trois avocats sur une trentaine de membres), il souhaite « que des groupes d'action soient constitués au sein de chaque barreau », pour formuler des propositions.



Gérer la performance humaine

Une fiche pratique proposée
par Anne Girard -
cabinet seenago

En ligne sur notre site
www.juriforum.fr

Avocats d'affaires en Afrique du Sud : la discrimination positive à l'épreuve

Depuis l'apartheid, les cabinets d'avocats d'affaires sud-africains sont tenus de privilégier l'embauche de praticiens noirs. Mais cette « positive action » se heurte à la force des habitudes.

BEE, comme *Black Economic Empowerment*. Personne, en Afrique du Sud, n'ignore cet acronyme. Depuis la fin de l'apartheid, en 1994, les entreprises sont tenues de faire entrer dans leur capital un nombre significatif d'actionnaires noirs ou, plus précisément, « non-blancs », une catégorie qui, selon les normes en vigueur dans le pays, inclut les métis et les indiens. Depuis 2003, les entreprises sont également incitées à faire appel à des sociétés sous-traitantes dirigées par des noirs et des femmes. Les cabinets d'avocats n'échappent pas à la règle. Si l'Afrique du Sud, 48 millions d'habitants, ne compte sur son sol aucune des grandes firmes britanniques ou américaines, les cabinets d'affaires sud-africains ont souvent acquis une réputation internationale.

Fairbridges : 30 % d'associés « non blancs »

C'est le cas de Fairbridges, fondé au Cap en 1812, qui constitue le plus vieux cabinet d'« attorneys », équivalent des « solicitors » britanniques, du pays. « 30 % de nos associés ne sont pas blancs, et parmi nos salariés, la proportion atteint les 50 % », se félicite Richard Cheeseman, lui-même associé – blanc – de Fairbridges. Les clients, précise le praticien, se montrent sensibles à ces chiffres, en particulier les collectivités locales qui font régulièrement appel aux services du cabinet. Au sein de Fairbridges, l'avancement économique ne profite toutefois qu'aux métis et aux indiens, puisque aucun noir à proprement parler ne figure au

conseil d'administration du cabinet.

Contrairement aux « attorneys », les « advocates », le pendant des « barristers », demeurent indépendants. Theo Barnard, spécialisé dans le droit des affaires, partage un secrétariat avec plusieurs de ses confrères dans un immeuble situé en plein centre du Cap. « Nous ne sommes pas assujettis aux exigences du BEE. En revanche, lorsque, devant le tribunal, un deuxième avocat doit être désigné, le barreau recommande un avocat noir », précise-t-il.

Contribution obligatoire pour les études des « noirs »

Les « advocates » sont également tenus de verser, chaque mois, une contribution minimale de 200 rands (environ 20 euros) afin de financer les études des élèves-avocats issus de la majorité noire. Parallèlement, la *Black Lawyers Association*, qui réunissait, sous l'apartheid, les défenseurs des opposants au régime ou des émeutiers de Soweto, cherche désormais à promouvoir les avocats noirs dans l'ensemble des domaines d'activité de la profession. Theo Barnard juge toutefois que les efforts des cabinets du pays pour favoriser l'avancement des populations non-blanches relève parfois de la pure cosmétique. « Le cabinet Marais Müller, qui portait le nom des deux fondateurs, s'appelle désormais Marais Müller Yekiso, du nom d'un avocat noir qui avait rejoint la firme. Ce dernier a été nommé juge il y a quelques années, mais le cabinet a préféré conserver son nom », raconte le praticien.

Un niveau professionnel inégal ?

L'avocat estime également que le niveau des praticiens noirs n'a pas encore atteint celui des « blancs ». Ces derniers disposaient, à l'époque de l'apartheid, de nombreuses facilités auxquels les noirs n'avaient évidemment pas accès. « Il faudra du temps pour que les uns et les autres travaillent de la même façon. Lorsque je reçois un dossier émanant d'un avocat noir, je passe beaucoup plus de temps à le comprendre que lorsque mon interlocuteur est blanc, indien ou métis », affirme le praticien sans hésiter. Chez Fairbridges, le propos n'est pas aussi tranché. « Le pays compte désormais de très bons avocats noirs. Les cabinets installés au Cap éprouvent des difficultés à les retenir, car les firmes de Johannesburg, la capitale économique du pays, sont disposées à les payer beaucoup mieux. L'emploi des avocats noirs constitue l'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés », estime Richard Cheeseman. Theo Barnard critique pour sa part la promotion des noirs au sein de l'appareil judiciaire. « Le gouvernement veut que les bancs de la magistrature reflètent la démographie sud-africaine. Mais les juges ainsi nommés ne sont tout simplement pas assez formés ». Ce manque d'expérience explique en partie, selon lui, le développement rapide de l'arbitrage dans le pays. « Les sociétés sud-africaines, y compris les plus grandes, ont facilement recours à ce type de règlement des différends. Les arbitres sont souvent d'anciens juges blancs ».

Olivier Razemon

Annonces

Tél. : 01 76 73 30 94

**Cabinet d'avocats international
recherche pour son bureau de Paris :**

AVOCAT / CORPORATE-ASSURANCE H/F

Vous serez rattaché à l'équipe Corporate (pôle Institutions Financières), et interviendrez sur toutes opérations liées au droit des assurances, notamment dans un contexte international et comprenant les aspects suivants :

- Droit de la réglementation des entreprises et intermédiaires d'assurance,
- Opérations sur entreprises d'assurance, fusions/acquisitions, restructurations, cessions de portefeuille d'assurance, etc.,
- Droit des contrats d'assurance,
- Distribution des produits d'assurance.

Titulaire du CAPA et d'un troisième cycle en droit des affaires/droit privé, complété d'un 3^e cycle en droit des assurances et le cas échéant d'un LLM, d'une École de Commerce ou d'un diplôme étranger, vous avez 3 à 5 ans d'expérience dans le domaine des Assurances, en tant qu'avocat ou juriste dans une structure internationale.

Excellent niveau d'anglais requis.

Reconnu pour votre technicité et une forte capacité de travail, vous souhaitez aujourd'hui faire levier de ces atouts pour rejoindre une équipe de renom.

Merci d'adresser votre candidature sous la réf. VSA213720LJA de préférence par e-mail (format word) à vsa@robertwalters.com ou par courrier à Vanessa Sotigo-Rozenbaumas, Robert Walters, 25 rue Balzac, 75008 Paris.

ROBERT WALTERS

AUSTRALASIA ASIA AFRICA EUROPE NORTH AMERICA

www.robertwalters.fr



■ TRADUCTIONS

Toutes langues | Tous domaines

■ TRADUCTIONS JURÉES

Experts traducteurs jurés

■ INTERPRÉTATION

Simultanée | Consécutives

■ Contactez-nous au ■

01 47 30 50 00

www.atm-traduction.com

La Lettre des Juristes d'Affaires TARIF CARRIÈRES

Module	Formats L x H en mm	Prix
1/8 page	85 x 55	625 €
1/4 page	85 x 115	855 €
1/2 page	175 x 115	1445 €

Tarifs valable au 01/01/2008 en Euros HT (TVA 19,60 %).

• Frais techniques

Conception et réalisation : nous consulter

• Éléments techniques

Seuls les fichiers PDF certifiés Haute Résolution (minimum 300 DPI) sont acceptés par le support.

• Remise des éléments techniques ou textes

Tous les mercredi avant 12h00 pour parution le lundi suivant

Contact

Gaspar BELEZA

Tél. : 01 76 73 30 94

gbeleza@walters-kluwer.fr

La Lettre des Juristes d'Affaires

1 rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison Cedex

Fax : 01 76 73 48 99

Groupe International Immobilier de Luxe

Recherche

UN JURISTE en Droit Immobilier

Références et expériences souhaitées

Envoyer CV sous référence LJA 864/01

Case Postale 606

1, rue Eugène & Armand Peugeot
92856 Rueil-Malmaison cedex

Événements

Les Matinées-débats de La Lettre des Juristes d'Affaires

Droit de la propriété intellectuelle et internet Questions d'actualité

LE SUJET

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'année 2007 constitue, à n'en pas douter, une année charnière. Alors que la loi DADVSI du 1^{er} août 2006 commence à produire ses premiers effets et que la loi relative à la lutte contre la contrefaçon du 29 octobre 2007 apporte des nouveautés importantes à la matière, le « rapport Olivennes » dessine dès à présent les contours d'une probable loi DADVSI 2. Incontournable, Internet est bien sûr au cœur de l'ensemble des problématiques, que ce soit comme vecteur de diffusion des œuvres, réseau commercial et publicitaire, ou moyen privilégié de contrefaçon... Le fort développement du commerce en ligne et l'avènement du « web 2.0 » donnent ainsi lieu à des décisions nombreuses et souvent contradictoires, comme en matière de liens sponsorisés, ainsi qu'à des débats renouvelés sur la question de la responsabilité des intermédiaires techniques de l'Internet.

La Lettre des Juristes d'Affaires, en partenariat avec les rédactions du Lamy Droit de l'Informatique et des Réseaux, du Lamy Droit des Médias et de la Communication et de la Revue Lamy Droit de l'immatériel, a réuni pour vous d'éminents spécialistes afin d'analyser les grandes questions d'actualité relatives au droit de la propriété intellectuelle.

LES INTERVENANTS

Pierre Sirinelli, Professeur à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, Membre de l'Autorité de régulation des mesures techniques, Membre du CSPLA

Michel Vivant, Professeur à Sciences Po Paris, Membre du Conseil d'orientation du Forum des Droits sur l'Internet, Membre du Conseil supérieur de la propriété industrielle, Cabinet Gilles Vercken

Christiane Féral-Schuhl, Avocat à la Cour, Cabinet FÉRAL-SCHUHL/SAINTE-MARIE

Cyril Rojinsky, Avocat à la Cour

Modalités d'inscription

- Date : 5 février 2008
- Heures : de 8h45 à 11h30
- Lieu :
Hôtel de Crillon, Salon Gabriel
10, place de la Concorde, 75008 Paris
Métro & Parking : Concorde
- Tarifs :
– abonné à la LJA : 357 € HT ;
– non abonné LJA : 472 € HT
(TVA : 19,6 %)
- Contact :
Laure Flemal, tél. : 0 825 08 08 00,
matineesdebats@lamy.fr
- Le dossier de documentation remis aux participants de la matinée est disponible au tarif de 209 € HT (TVA : 19,6 %).

LIVRE

- Est paru « *Patron et premier juriste de mon entreprise* ». Un ouvrage de François-Xavier Charvet, avocat à Paris, fondateur du cabinet Charvet Gardel & Associés, spécialisé dans le conseil, la défense et l'accompagnement juridique des PME/PMI françaises et de leurs dirigeants. Selon la thèse de l'auteur, l'entreprise est, pour le dirigeant, une confrontation permanente à des problèmes juridiques. Ce livre essaye d'aider, avec des mots simples, le dirigeant de la PME à réagir à ces problématiques de la manière la plus pragmatique. Gualino Editeur, 404 pages, 26 euros.

AGENDA

- Juriconnexion organise une « *Rencontre avec...* » sur le thème du *livre juridique électronique*. Lorenzo Soccavo, l'auteur du livre *Gutenberg 2.0 : le futur du livre* introduira les débats en faisant un tour d'horizon des différentes questions techniques, commerciales et juridiques soulevées par le livre électronique. La journée s'achèvera par un débat entre l'assistance et les éditeurs sur les projets et interrogations de ces derniers ainsi que sur les besoins des utilisateurs. Le jeudi 21 février. Renseignements : <http://www.juriconnexion.fr>

UNHAPPY SLAPPING

La décision d'une cour d'appel de Californie fait l'effet d'une paire de claques ! Elle a infirmé un jugement accordant des dommages-intérêts à une femme ayant reçu une fessée devant ses collègues. Le motif : ce châtiment n'ayant aucun caractère discriminatoire lié au sexe, il ne pouvait être considéré comme une agression sexuelle. En outre, d'après l'entreprise, tous les employés avaient accepté, « pour renforcer l'esprit d'équipe », de subir des vexations de la part de leurs collègues lors des jeux organisés pour motiver les équipes de ventes. Depuis, l'entreprise a fait faillite, notamment en raison des accords financiers passés avec trois autres employés. L'esprit d'équipe n'est plus ce qu'il était.